



Diffamation non publique ? accusation d'alcoolisme

Par **max4435**, le **16/05/2012** à **19:26**

Bonjour,

Mon compagnon vient de recevoir une assignation en référé devant le juge aux affaires familiales. La maman de sa fille (7 ans) veut revoir à la baisse les conditions de visite et d'hébergement du papa. Son argument principal est que sa compagne (moi-même) "s'adonne à l'alcool" (sic). Or, il s'agit d'un mensonge éhonté, ce n'est pas vrai. J'ai d'ors et déjà pris rendez-vous chez un médecin afin de lui demander une prescription pour une prise de sang qui confirmerait que je ne bois pas d'alcool. Les choses allant très loin, puisqu'il s'agit d'un argument pour retirer sa fille à mon compagnon, et comme cela fait plusieurs fois qu'elle avance cet argument (je crois qu'elle y croit vraiment), que puis-je faire pour me défendre ? Peut-on parler de diffamation ? Merci d'avance de l'attention portée à ma question.